

# COMMUNE DE NEXON DOSSIER DE PRESENTATION



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

# SOMMAIRE

## CHAPITRE 2 : LE PROJET MUNICIPAL ET SA MISE EN OEUVRE

- **Présentation de la commune** P 4
- **Le projet politique de la commune, son adéquation avec le label Villes et Villages Fleuris** P 6
- **Fonctionnement et acteurs de la création paysagère, du fleurissement sur la commune** P 8
- **Mise en œuvre de la gestion différenciée** P 9

## CHAPITRE 3 : ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

- **Actions à destination des habitants** P 11
- **Actions à destination des touristes** P 13

## CHAPITRE 4 : PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

- **Diversité botanique/enrichissement de la palette végétale** P 15
- **Le Jardin Des Sens entre créativité et diversité botanique** P 17
- **Contraintes naturelles/identité des lieux / choix des essences** P 19

## CHAPITRE 5 : GESTION ENVIRONNEMENTALE

- **Actions et partenariats en faveur de la biodiversité** P 21
- **Préservation des ressources naturelles** P 22
- **Réduire notre impact** P 23

## CHAPITRE 6 : QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

- **Mise en valeur du patrimoine bâti** P 24
- **Suppression des réseaux, intégration des mobiliers urbains, éclairage public** P 25

## CHAPITRE 7 : AMENAGEMENT ET GESTION DES DIFFERENTS ESPACES DE LA COMMUNE

- **Le centre-bourg** P 27
- **Le parc du château et ses différentes composantes** P 28

# SOMMAIRE

- **Le Jardin Des Sens** P 29
- **Les cimetières** P 29
- **Les établissements et espaces publics** P 31
- **les espaces sportifs** P 31
- **Les espaces naturels** P 32

**CONCLUSION** P 33

---

**ANNEXES** P 34

# Chapitre 2 : Le projet municipal et sa mise en œuvre

## A-Présentation de la commune

En région Nouvelle Aquitaine, dans le département de Haute-Vienne, Nexon est située à 23 km au Sud de Limoges. Notre commune rurale et agricole est en seconde couronne de Limoges (ville centre du département). D'une superficie de 4 078 hectares, Nexon compte 2 559 habitants au 1er janvier 2024 soit une densité de 63 habitants/km<sup>2</sup>. 83% de son territoire est référencé terres agricoles, 5 % des terres sont artificialisées. Notre proximité avec Limoges, et notre niveau intermédiaire de services et de commerces, nous permettent de stabiliser notre population et concourent à notre attractivité.

### Un peu d'histoire

Nexon est traversée par la route Richard Cœur de Lion, ce qui en fait une commune dotée d'un héritage historique important, le château et son parc en témoignent. Sa conception a été pensée par le paysagiste Paul de Choulot au milieu du XIXe siècle. Il envisageait le parc comme le support et le corollaire du domaine rural, comme un terrain d'applications, de recherches, pouvant combiner l'utile et l'agréable, le fonctionnel et l'esthétique. La commande du parc de Nexon s'inscrivait ainsi tout à fait dans cette démarche. Les nombreuses écuries et annexes du château témoignent aujourd'hui du prestigieux passé équestre du parc.



Ecuries du château

## Une forte identité culturelle

La ville de Nexon est marquée par une forte identité culturelle par la présence du Pôle National des Arts du Cirque. Le pôle travaille à plusieurs objectifs:

- Accompagner la création et la production des œuvres de cirque
- Soutenir la production de formats artistiques diversifiés avec le souci du renouvellement esthétique
- Assurer des résidences d'artistes de cirque sur la durée
- Développer des coopérations avec des structures de diffusion en France et à l'international / Le rayonnement du Sirque
- Assurer une dynamique de sensibilisation par la pratique à tous les niveaux

Tout public confondu, 13 479 entrées en 2023



Le Vaisseau chapiteau inauguré en 2021

## Des initiatives à vocation sociale

La commune est également soutien de nombreux projets sociaux.

La Cantine : projet de solidarité alimentaire territorial, répondant à des besoins multiples :

- économique,
- implication de la population autour du pouvoir d'agir dans l'alimentation
- écoulement de la surproduction de plusieurs maraîchers et épiceries Bio

### Passerelles croquantes :

En 2023 est née une collaboration entre le centre social J.J. ROUSSEAU, l'association ouvre boîtes (gestionnaire de La Cantine) et la commune de Nexon. afin de créer du lien entre les agents de ces 3 structures.

Un fleurissement comestible de pieds de murs au centre social et à La Cantine a vu le jour. Une balade aromatique a été proposée au jardin des sens. Ces passerelles croquantes, toujours d'actualité, poursuivent leur développement (affiche ci-contre)



## B-Le projet politique de la commune, son adéquation avec le label Villes et Villages Fleuris

Mandat après mandat et depuis plus de trente ans, la commune de Nexon a pris des engagements continus en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Depuis 1980, Nexon s'inscrit dans une véritable dynamique végétale avec la création d'un jardin à vocation pédagogique en 1995, le Jardin des Sens « Passerelle entre les Générations », agrandissement de ses espaces verts et fleuris dans le bourg). La commune a ainsi obtenu :

- le Prix de la Citoyenneté en 2006
- le Prix de la Biodiversité en 2008
- un prix spécial du jury pour les jardinières en 2019

Nexon souhaite poursuivre ses efforts et s'inscrire dans cette démarche de labellisation.

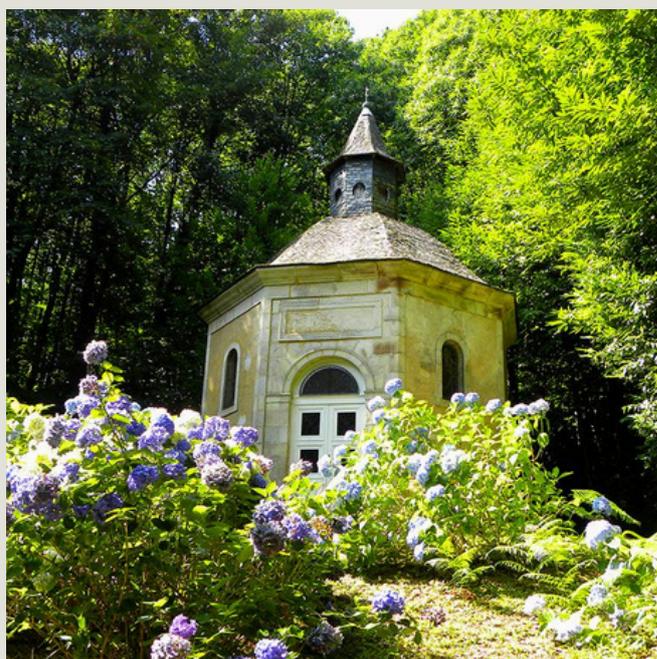
**Pour les élus**, le label "Villes et Villages Fleuris" est une réelle reconnaissance de l'engagement pris pour l'amélioration du cadre de vie, l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement, l'attractivité touristique et le lien social.

**Pour les services municipaux**, l'obtention du label représente la valorisation d'un travail quotidien. C'est également un encouragement à poursuivre les efforts de formation et notre démarche d'amélioration du cadre de vie qui prend en considération de nombreux enjeux environnementaux (préservation, valorisation et sensibilisation à la biodiversité, mise en œuvre des principes de gestion écologique à l'ensemble de nos espaces). La reconnaissance nationale du label est un challenge, une source de motivation et d'investissement à la fois individuelle et collective. Elus, agents, associations et riverains y sont associés.

A Nexon, le patrimoine architectural et naturel est important. Le fleurissement et la végétalisation contribue à leur mise en valeur, et participe à l'articulation sociale et spatiale des lieux.

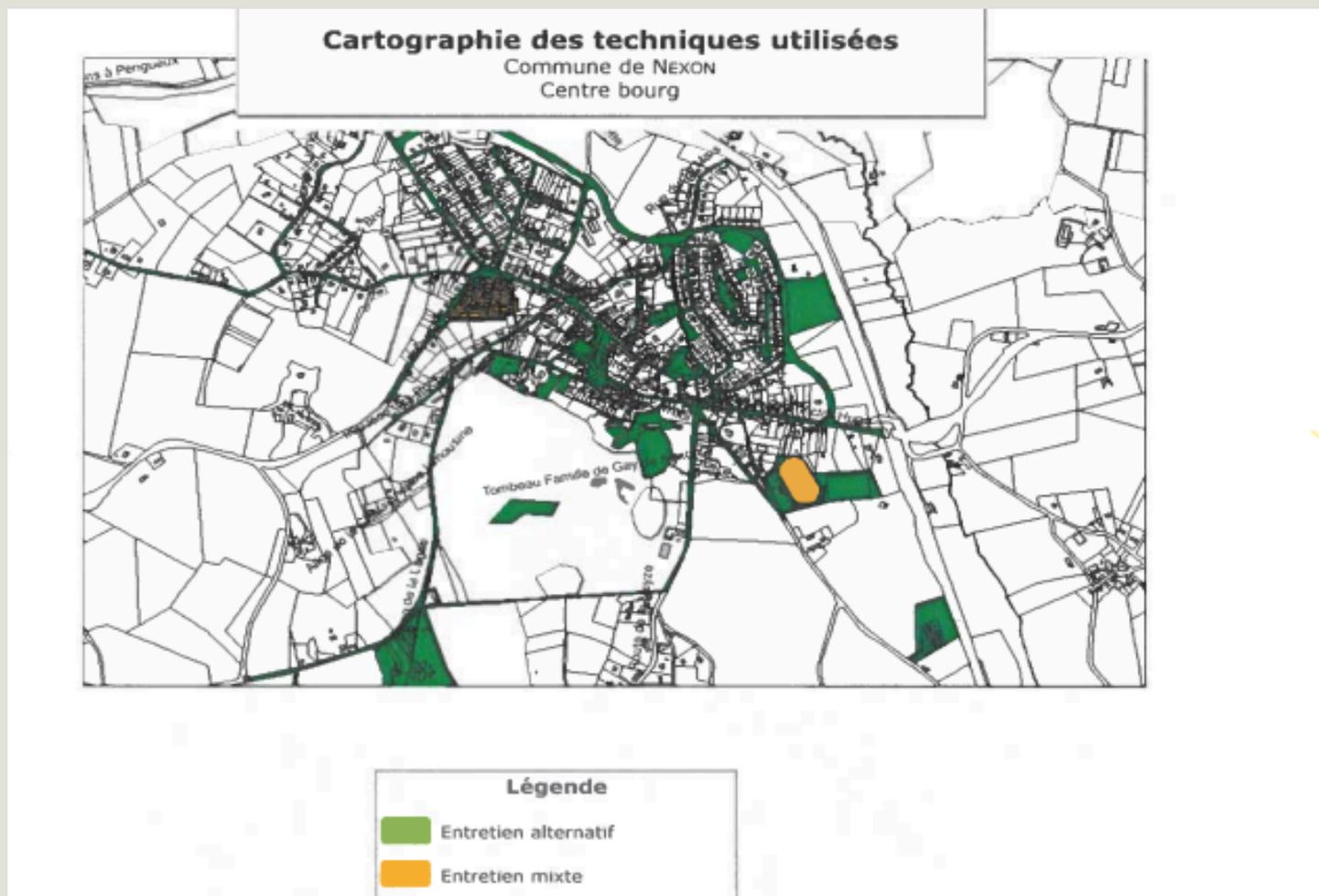
**Les habitants et usagers** nous font régulièrement part de leurs sentiments de satisfaction quant à la qualité du cadre de vie sur notre commune.

La commune a su mettre en valeur son patrimoine en ouvrant les portes de son parc au public, en réhabilitant son patrimoine bâti, en proposant régulièrement de nouvelles créations paysagères. Il nous a donc paru évident de continuer à embellir et à promouvoir notre patrimoine en participant au concours des Villes et Villages Fleuris qui représente la continuité de notre engagement et sa reconnaissance.



Chapelle du parc du château

## Le plan de gestion



### Les différents espaces de la commune

La commune a, à sa charge, l'entretien de 60 hectares comprenant de grands espaces comme le parc du château (38.5 hectares), un camping, un plan d'eau, deux stades, deux cimetières, un jardin aménagé et un bourg en cours de rénovation. A cela s'ajoute la gestion forestière d'une partie du parc du château qui est confiée à l'ONF. La forêt communale de Nexon, s'étend sur 29 hectares. Elle fait l'objet d'une gestion durable multifonctionnelle, satisfaisant prioritairement la fonction d'accueil du public tout en assurant une production ligneuse et une fonction écologique.

### L'équipe dédiée à leur entretien

L'équipe technique dédiée au cadre de vie est composée de sept personnes titulaires dont deux responsables de pôles, deux agents attribués à la conception et la gestion écologique des espaces et quatre agents pour les tontes, tailles d'arbres et propreté du bourg.

### Plan de gestion budgétaire

Le plan de gestion budgétaire est préparé lors de la commission cadre de vie en présence des élus, agents et des représentants de l'association "les Amis des Fleurs". La commission se réunit chaque année, en amont de la campagne de plantation afin de co-construire un projet global qui porte sur le bourg, le parc ou bien le Jardin des Sens.

## C- Fonctionnement et acteurs de la création paysagère, du fleurissement sur la commune.

Les projets de conception des espaces fleuris sont réalisés en interne, en lien avec les acteurs qui participent, sur notre commune, à l'embellissement du cadre de vie. Nos jardinières soumettent leurs idées et projets à la commission "fleurissement et cadre de vie". Cette dernière est composée d'élus, de trois représentants de l'association «Les Amis des Fleurs» et des responsables des pôles "espaces verts" et "fleurissement". Cette commission permet également de faire remonter les idées des habitants.

Nos agents du fleurissement, qualifiées, travaillent sur différentes propositions dans leur globalité, en intégrant le volet financier, pour une procédure d'exécution plus rapide. Nos jardinières nous présentent leur travail sous forme de dessins et de plans techniques, ce qui permet à la commission de bien visualiser le projet.

Leurs propositions prennent en considération les spécificités paysagères présentes sur notre commune, elles nous conseillent et nous orientent également sur l'évolution et la mise en place des nouvelles pratiques de gestion des milieux. Notre politique d'aménagement, s'appuie également sur un diagnostic des espaces communaux réalisé par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (F.R.E.D.O.N.)

Ce diagnostic est actualisé par notre équipe technique et contribue au plan de gestion de nos espaces.



Carrefour du 8 mai 1945

## D -La mise en oeuvre de la gestion différenciée

Prendre en considération la transition écologique a impliqué une manière différente de travailler. Les considérations environnementales et les enjeux de protection des ressources doivent guider nos actions. Les métiers des agents techniques évoluent, les pratiques également. Cela nous oblige d'une part à observer et d'autre part à inciter la formation pour renforcer nos connaissances du vivant. A chaque espace et chaque usage, nous avons mis en œuvre une gestion différenciée, respectueuse des écosystèmes.



Une illustration des effets de la gestion écologique qui a permis à la flore spontanée de reprendre place dans notre espace public



Guide de gestion différenciée pour sensibiliser les habitants

La commune a été précurseur en matière de gestion différenciée puisqu'elle a été mise en oeuvre au Jardin des Sens depuis 15 ans. Sur ce site en "zéro-phyto" depuis sa création, la gestion différenciée s'applique à l'ensemble des espaces tondus mais aussi sur des espaces fleuris. Tous les déchets sont également valorisés. Ce premier site a eu une vocation pédagogique et a servi de tremplin à notre démarche de sensibilisation aux pratiques de gestion différenciée pour les administrés et le grand public.

La commune de Nexon s'inscrit dans une logique responsable d'entretien de ses espaces verts. Le changement de réglementation, suite à la parution de la loi Labbé (1er janvier 2017) et à son évolution (1er juillet 2022 qui s'est appliquée aux habitations et différents lieux fréquentés par le public ou à usage collectif), a impliqué la définition de nouveaux objectifs d'entretien qui ont entraîné des changements de pratiques et techniques à large échelle .

La mise en place d'un plan de gestion différenciée et son suivi ont été nécessaires pour accompagner cette transition. Ce plan de gestion permet ainsi d'entretenir les espaces verts de manière raisonnée en s'appuyant sur trois clés :

- l'utilisation du site (usage)
- la nature du lieu et sa biodiversité (écologique)
- les moyens humains et techniques mis en œuvre (économique)

Peu à peu, ces nouvelles pratiques se sont élargies aux massifs périphériques du bourg avec la création de massifs de vivaces et d'arbustes paillés en broyats de branches. Aujourd'hui ces massifs pérennes ont gagné sur le centre bourg.

Cette gestion s'est également mise en œuvre sur le site de l'étang de la Lande où, il y a 10 ans, en association avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (S.A.B.V.), les employés communaux, le responsable du camping et l'association de pêche, ont mis en place une végétalisation de l'étang (cf. [Annexe n°1](#)). Nos jardinières ont, à leur tour, proposé un aménagement des berges avec des essences locales. Cette proposition a fait l'unanimité auprès du conseil municipal, au grand bonheur de usagers.



Salix viminalis tréssé au Jardin des Sens

## Des végétaux présents toute l'année



Massif de vivaces au Jardin des Sens

La mise en place d'espaces en gestion différenciée nous a amenés à repenser notre politique de fleurissement. En supprimant beaucoup de massifs annuels, il a été possible d'assurer la présence de massifs de vivaces pérennes tout au long de l'année. Notre palette végétale a été constituée en privilégiant des essences au fleurissement échelonné. Une abondante variété d'arbres compose également le parc du château (hêtres, chênes, platanes, rhododendrons...) et notre commune (cf. [Annexe n°2](#)).

Désormais, le fleurissement, dit "événementiel" est toujours d'actualité mais sur une zone très réduite et stratégique (abords de la mairie et entrée du camping).

Il reste néanmoins assuré sur les quatre saisons grâce à l'intégration de vivaces ou d'arbustes venant compléter la gamme annuelle.



# Chapitre 3 : Animation et promotion de la démarche

## A- Actions à destination des habitants

Avec la mise en place de la gestion différenciée, nous avons accentué notre communication. Il nous paraissait nécessaire d'expliquer nos changements de gestion pour une meilleure acceptation de la population. En 2023, nous avons accueilli durant 4 mois une étudiante en master culture et communication qui nous a accompagnés dans l'élaboration d'une communication lisible et cohérente .

### Support de communication

Nos habitants nous suivent dans toutes nos démarches d'aménagement via notre bulletin municipal en parution bisannuelle, l'application «Panneau Pocket» et notre site internet.

Nous avons également créé des petits panneaux que nous positionnons sur différents lieux pour expliquer nos démarches, nos actions menées au Jardin Des Sens et aux cimetières. Enfin un logo spécifique aux espaces verts et fleurissement est apposé sur toutes nos communications pour une meilleure identification.

Ainsi, une signalétique est présente au sein de la commune, visant à informer au mieux les usagers sur la démarche d'aménagement et la gestion des espaces verts.



Support de communication :  
gestion écologique



Logo espaces verts , fleurissement



Pied de mur d'un bâtiment communal

Le bulletin municipal est un vecteur de communication sur lequel nous nous appuyons. Par exemple, nous avons diffusé dans le bulletin municipal n°258 (cf. Annexe n°3), l'article de la loi Labbé, pour une première sensibilisation de protection environnementale. En avril 2022, nous avons également diffusé un arrêté municipal rappelant l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires aux particuliers et l'obligation de l'entretien de leurs pieds de murs. En octobre 2022 nous avons proposé un «4 pages» spécial cadre de vie (cf. Annexe n°4), sensibilisant nos habitants aux nouvelles pratiques et orientations de la municipalité. Ce fut pour nous, l'occasion de lancer «Fleurissons Nexon» une démarche de fleurissement participatif des pieds de murs. Cette action a permis de sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux que nous devons prendre en compte et qui ont motivé cet arrêté municipal .

## Animations pédagogiques et partenariats

Le Jardin des Sens accueille régulièrement des groupes scolaires. Notre objectif : sensibiliser et éduquer les plus jeunes à l'environnement.

Avec le Centre Social J.J. ROUSSEAU et La Cantine, nous avons également réalisé des projets de plantations d'aromatiques et de fleurissement de pieds de mur comestibles.

Au Jardin des Sens, le potager est le théâtre de différents thèmes, l'histoire de légumes en 2020/2021 ou les chants, contes et comptines en 2022/2023, par exemple, permettant de renouveler l'engouement. Il s'agit aussi de donner à notre équipe technique un lieu d'expression et de sensibilisation en mouvement.

Cette année, un projet expérimental de potager en permaculture va voir le jour, ce qui permettra aux enfants et aux plus grands de découvrir, à petite échelle, ce qu'est la permaculture. Ces nouvelles techniques de gestion des espaces sont l'occasion d'échanges et de sensibilisation pour la population.



Carré potager au Jardin Des Sens



Carrés potager au Jardin Des Sens

Notre commune est particulièrement investie dans l'échange et la promotion des savoirs. Tous les ans, la participation au concours des «Maisons fleuries» rythme la vie de nos habitants. Nous accueillons également tous les deux ans une «Fête des plantes» dans le parc du château, et organisons des animations (nombreuses journées d'animation à thèmes au Jardin des Sens comme au cimetière du centre-bourg). Ces journées ponctuent, au fil des années et des saisons, notre engagement auprès de la population.



## B- Actions à destination des touristes

### Communication

La commune de Nexon fait partie de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus qui a repris en gestion l'Office de Tourisme communal devenu communautaire (intercommunal) en janvier 2018. Notre commune a pris contact avec cette nouvelle structure pour travailler, en amont, à la valorisation du label "Villes et Villages Fleuris". L'objectif est d'inscrire notre commune, dans le cadre de la promotion territoriale intercommunale (Cf Annexe n°5). Le fleurissement et les labels afférents permettent d'améliorer l'image de la commune et le cadre de séjour des touristes en valorisant le patrimoine bâti et les espaces communs à tous.



Sets de table distribués sur le territoire intercommunal

Les agents de la commune se sont tournés vers l'Office de Tourisme pour mettre en avant le label "Villes et Villages Fleuris". Nous avons mené une réflexion globale de mise en valeur via les supports de communication et la commercialisation de certaines visites.

**Un magazine trimestriel à destination des habitants et des touristes** a vu le jour en 2019. Des articles thématiques, notamment sur les éditions de printemps, mettent en avant des parcs et jardins publics et privés et plus globalement le fleurissement (sentier botanique, lande...). L'Office de Tourisme s'est engagé à apposer le logo «Villes et Villages Fleuris» sur les articles en lien avec les communes adhérentes au label. Ce magazine est édité à 7.000 exemplaires sur le trimestre estival et à 3.000 exemplaires le reste de l'année. Diffusé à l'échelle départementale, il répond à la demande d'informations touristiques nationales.



## Communication dématérialisée

Concernant les réseaux sociaux, l'Office de Tourisme travaille à augmenter le nombre de followers de son compte Instagram (environ 670). De nombreuses personnes postent des photos avec le #tourismenexonchalus. L'agent de promotion de la structure va mettre en avant le #villesetvillagesfleuris afin de valoriser notre patrimoine par le fleurissement.

L'Office de Tourisme créé également une visite virtuelle de différents points de notre commune ([https://www.wivisites.com/monument\\_details/nexon-parcours-centre-ville](https://www.wivisites.com/monument_details/nexon-parcours-centre-ville)) et concourt par ce biais à son attractivité.



Sentier de randonnée à l'étang de la Lande

Travailler en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal permet de mettre en réseau les villes et villages alentours qui sont également labellisés . C'est une opportunité pour mutualiser certaines actions.

Dans les années à venir, il conviendra de proposer des offres de visite adaptées à des typologies de publics différents : seniors, séminaires d'entreprises, comité d'entreprise...

Il pourrait tout à fait être envisagé un circuit de découverte accompagné et guidé des "Villes et Villages Fleuris" du territoire. Des personnes ressources sur chaque commune pourraient être identifiées afin de créer un réseau et travailler de concert à l'animation du label "Villes et Villages Fleuris".

# Chapitre 4 : Patrimoine végétal et fleurissement

## A- Diversité botanique/enrichissement de la palette végétale

Notre commune favorise la diversité botanique en adhérant depuis 2018 au Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées (C.C.V.S). Elle s'engage aussi à préserver son parc créé par Paul de Choulot, paysagiste de renom, en ayant fait classer ses essences les plus rares aux catalogues des espèces remarquables. Le Jardin des Sens arbore également une collection d'hydrangeas constituée de 22 espèces et variétés, d'une collection de noisetiers riche de 31 variétés, d'un sentier des écorces, d'un labyrinthe de bambous, d'un muret arc-en-ciel, créé à partir d'un massif de vivaces coloré et fleuri en toute saison. Cette diversité ne cesse de s'agrandir au fil des années, créant un véritable patrimoine végétal à préserver.

La palette végétale de la commune s'enrichit d'année en année grâce également à la participation des agents communaux à différents événements comme la "Fête des plantes". A cette occasion, les rencontres et les trouvailles permettent aux agents de la commune de Nexon d'acquérir de nouvelles espèces mais aussi d'échanger des savoirs.

### La collection de sauges



salvia africana-lutea

Les sauges étaient présentes sur le site du Jardin des Sens depuis de nombreuses années, mais sans valorisation spécifique. La mairie, sous l'impulsion de la référente de la collection, a décidé d'inscrire cette collection au CCVS (Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées) afin d'obtenir la labellisation de cette collection (cf. [Annexe n°6](#)).

Le service fleurissement s'est impliqué dans cette démarche en imaginant au Jardin des Sens une disposition des sauges par continents. Leur étiquetage a été pensé et réalisé de sorte qu'il soit durable. Le service se concentre désormais sur la communication autour de de notre collection. Nous finançons chaque année la préservation et l'achat de nouvelles sauges. Des échanges sont également proposés avec les habitants de Nexon, les adhérents de l'association des "Amis des Fleurs" et le service fleurissement de la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus. L'objectif est toujours de faire connaître ce "trésor", de le partager et d'élargir notre collection.

## La labellisation

En 2018, nous avons obtenu la labellisation “Collection agréée de *Salvia horticole*” (Cf Annexe n°7).

En 2023, la commune a reçu un expert du conservatoire en vue d’une reconnaissance nationale pour notre collection de sauges. Cette labellisation, serait une reconnaissance supplémentaire du travail effectué par nos jardinières et nous permettrait de nous inscrire, encore davantage, dans la préservation de la biodiversité.



## Nos sauges horticoles

D’une grande diversité nos sauges horticoles déclinent leurs variétés à l’infini. Résistantes aux températures locales, peu gourmandes en eau et riches en couleurs, ces variétés horticoles offrent aussi une longue floraison et favorisent l’activité des pollinisateurs. Devenue l’identité de notre commune, nous multiplions sans cesse, cette collection et offrons une sauge à chaque participant du programme “Fleurissons Nexon”.



Collection de sauges

## B -Le Jardin Des Sens entre créativité et diversité botanique

Le Jardin des Sens, «Passerelle entre les générations», est destiné à transmettre le savoir des «anciens» pour éveiller les sens des jeunes générations. Ainsi, plus de 200 espèces ont été plantées par les bénévoles «Des Amis des fleurs» dans l'objectif de stimuler nos 5 sens. Cette grande diversité de plantations participe également à l'expression de la biodiversité en multipliant les possibilités d'habitat pour de nombreux insectes, oiseaux et autres animaux.



- **La vue : le muret arc en ciel**

Les agents communaux ont conçu une bande fleurie de 3 mètres de large sur 50 mètres de long présentant toutes les couleurs du spectre lumineux. Cette réalisation, unique en Limousin, a nécessité un choix très subtil de variétés florales pour obtenir toute la chromatique de l'arc-en-ciel.

Cette création est complétée par un tableau floral (cf. page 34).



Muret arc-en-ciel du Jardin des Sens.

- **L'odorat : les aromatiques et le tunnel des senteurs**

L'odorat a été imaginé à travers deux pôles :

- un jardin à vocation thérapeutique où les herbes aromatiques, condimentaires et médicinales mêlent leurs parfums,
- le « tunnel des senteurs », long de 50m qui accueille d'innombrables végétaux, souvent utilisés dans la composition de parfums.



Le tunnel des senteurs

- **L'ouïe**

Le labyrinthe de bambous permet de mettre les habitants à l'écoute attentive des bruits de leurs pas sur différents matériaux, capter le chant des oiseaux par exemple, le bruit du vent, le souffle de l'air.



Acer griseum : sentier des écorces

- **Le toucher et le goût**

Le Jardin des Sens met en scène de nombreuses écorces qu'il est possible de regarder, de comparer, de toucher et afin d'appréhender les multiples textures . Le goût est sollicité par la présence d'une grande diversité de fruitiers ainsi que le potager expérimental en permaculture dont la vocation est à fois pédagogique et nourricière.

Le Jardin des Sens a pris un tournant novateur. Nos jardinières, grâce à leur parcours professionnels et leurs formations, nous proposent chaque année des massifs et créations qui répondent à la fois aux enjeux liés au changement climatique (hausse des températures) et à ceux écologiques de protection de nos ressources (raréfaction de la ressource en eau).

Elles parviennent, par des jeux de textures, de couleurs et de volumes, à des créations qui participent largement à l'amélioration du cadre de vie de notre ville.

## C- Contraintes naturelles / identité des lieux / choix des essences



Massif aux écuries du Château

### Les principaux lieux de notre commune

**Le Jardin des Sens** a été conçu en tenant compte de l'identité de la commune et il entre en résonance avec son patrimoine historique avec, par exemple, le labyrinthe de bambous qui reprenait la forme de l'ancien chapiteau du Pôle Cirque.

**Le site du camping et de l'étang de La Lande** est géré de manière naturelle. Les végétaux plantés sont des espèces déjà présentes sur les lieux. L'aménagement paysager s'inspire de l'existant pour ne pas le dénaturer.

**Le centre-bourg** a fait l'objet de 2 phases d'aménagement entre 2020 et 2022 qui ont nécessité des idées novatrices de fleurissement qui intègre au paysage à la fois des ilots directionnels végétalisés et une série d'arbres, afin de créer une rupture visuelle à l'entrée du bourg. Dans la continuité, le parking de la place Annie Fratellini et ses abords, ont été travaillés avec une trame paysagère unifiant et structurant le carrefour intermédiaire rue Victor Hugo.



Moment de contemplation à l'étang de la Lande

**Le carrefour du 8 mai 45**, a fait l'objet d'une nouvelle mise en scène paysagère en optant pour des végétaux de type méditerranéen, plus adaptés aux contraintes de sol pauvre à cet endroit et plus résilients face au pics de chaleur et aux périodes de stress hydrique qui s'amplifient.

**Les cimetières** ont, eux aussi, été agencés dans une approche paysagère différente. Nous avons souhaité donner plus de place au végétal dans un univers très minéral notamment au cimetière du centre ville. Nos jardinières ont privilégié des espèces résistantes à la sécheresse et doté d'un système racinaire non traçant afin de tenir compte des contraintes spécifiques du lieu.

**Le parc du château** fait l'objet d'une attention particulière des agents du service "espaces-verts" soucieux de préserver ce patrimoine végétal. Ils réalisent un suivi régulier des arbres et le remplacement des sujets malades ou tombées. La commune déplore cette année la perte de notre hêtre à feuilles de fougère, qui sera remplacé dès l'automne prochain.

La rivière anglaise sera, elle aussi, remise en valeur grâce à un travail paysager sur son pourtour.

**Le skate Park**, espace de loisirs traversé par un ruisseau, accueille la jeunesse nexonnaise comme les riverains du quartier et le local de "La Cantine". C'est un lieu où nos équipes apportent un soin particulier, dans le respect du caractère naturel de celui-ci. Il peut accueillir des aménagements plus évènementiels en fonction des différentes initiatives menées avec nos partenaires (centre social J.J. ROUSSEAU ou La Cantine).

Nos créations et nos choix en matière de palette végétale sont guidés par des contraintes qui s'imposent à nous, tant en matière de nature de sol, de climat, que d'usage des lieux.

Nos créations prennent également en compte d'autres éléments tels que la raréfaction de certaines ressources naturelles et la préservation de nos écosystèmes.

Un exemple concret : le choix de fleurir nos massifs de manière pérenne en utilisant essentiellement vivaces et arbustes, paillés en broyats de branches.

### **Patrimoine végétal et entretien**

Un diagnostic du patrimoine végétal a été réalisé il y a plusieurs années sur l'ensemble du parc du château de Nexon. Ce travail a permis à notre équipe technique, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), de réhabiliter une lande, et d'aménager un belvédère permettant d'apprécier les plus belles vues de Nexon.



Le belvédère

# Chapitre 5 : Gestion environnementale

## A- Actions et partenariats en faveur de la biodiversité

Notre commune s'engage à protéger la biodiversité présente en partenariat avec différentes associations de protection de la nature (FREDON, PNR...). Sur le site de la Lande où se trouve notre camping municipal, des nichoirs pour les oiseaux et pour les chauves-souris, présentes en grand nombre sur ce site ont été installés. Le responsable du site se fait le relais auprès de la population et des touristes afin de les informer et les sensibiliser à la préservation de ces espèces.



Nichoirs réalisés en partenariat avec les écoles



Le jardin des Jardin des Sens est également le théâtre d'actions de protection de la biodiversité. Menées en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux et le Museum National d'Histoire Naturelle, nous avons réalisé, avec les enfants des écoles, des actions de sensibilisation par l'installation de deux mangeoires support à l'application «Birdlab». Une formation SPIPOLL (Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs) a eu lieu. Un hôtel à insectes a également été réalisé en partenariat avec le foyer Anne Dominique (foyer d'accueil d'adultes en situation de handicap).

### Notre service espace vert , fleurissement.

Aujourd'hui nos agents sont soucieux et sensibilisés à la préservation de la biodiversité et nous encourageons leur formation (exemple : formation reconnaissance faune et flore pour préserver notre biodiversité). En conséquence, nos pratiques ont évolué avec, par exemple, le fauchage tardif, la non fauche de certains espaces qui s'y prêtent, le fleurissement des pieds de murs en réponse à l'arrêt des traitements phytosanitaires. Notre cimetière devient également riche en diversité floristiques et faunistiques : l'enherbement des allées, les multiples plantations d'arbres et arbustes, de vivaces. La création de multiples haies sèches sur différents sites de la commune permettent ainsi d'offrir ressources alimentaires et habitats à la biodiversité faunistique .

## B-Préservation des ressources naturelles

Les bouleversements climatiques, et la raréfaction de la ressource en eau nous obligent à penser différemment nos aménagements, notre palette végétale et la gestion de nos ressources (eau et sol).

**En matière d'irrigation et d'arrosage**, la commune dispose d'un système de récupération des eaux de pluie du parc du château (via des aqueducs) qui permet l'arrosage des 2 serres communales. Par ailleurs, nous avons mis en place 6 récupérateurs d'eau de pluie de 3 000 litres installés au niveau des bâtiments techniques.

Les quelques massifs d'annuelles, encore présents, sont paillés et irrigués grâce à un système de goutte à goutte.

Toujours dans un souci de réduire les arrosages durant la période estivale, nous avons supprimé de nombreux contenants.



Les serres d'hivernage

Aujourd'hui nous allons plus loin dans nos choix de gestion : toutes les essences plantées sont sélectionnées par rapport à de faibles besoins en eau (ex massif de milieux secs, résistant au froid en entrée de bourg).

**Bilan de consommation d'eau potable pour l'arrosage en 2023 : 0**

### Travail sur la préservation des sols

Grâce aux paillages, à l'apport de broyats de branches. Ils permettent :

- de limiter l'érosion et l'évaporation
- d'enrichir le sol en se décomposant
- de participer à la création d'un sol vivant



Paillage réalisé par nos services

## C - Réduire notre impact

Depuis 2018, la commune de Nexon n'utilise plus de produits phytosanitaires chimiques. Nous avons dû repenser nos techniques d'intervention et d'entretien des différents espaces publics et mis en œuvre un plan de gestion différenciée. Cela nous a permis d'adopter une approche personnalisée de l'entretien, dans le respect des écosystèmes présents.

- **Par des investissements en matériels**

La commune investit régulièrement sur du matériel plus adapté comme des tondeuses équipées du broyeur mulching qui permet de laisser la tonte sur place. La balayeuse voirie, en retirant les matières organiques des caniveaux, limite également la pousse d'adventices.

L'achat d'un rabet de piste a permis de mettre un terme au désherbage chimique des allées du parc du château, du terrain de foot, de la piste d'athlétisme et du nouveau terrain de pétanque.

Enfin, les motoculteurs ont laissé place aux grelinettes qui assurent un décompactage sans casser la structure du sol en préservant la faune et en respectant la pédofaune.

Aujourd'hui, l'utilisation d'intrants chimiques ne s'applique plus qu'au terrain d'honneur du stade.



Grelinette

- **Par le réemploi de nos déchets verts et bruns**

L'ensemble des produits issus de la tonte (si elle n'est pas laissée sur place) de la taille et des feuilles, est revalorisé. Nos déchets alimentent les broyats, le compost ou permettent d'avoir du terreau de feuilles. L'ensemble de ces matières nous a ainsi permis :

- d'alimenter selon les principes de permaculture, les différents bacs positionnés au Jardin des Sens
- de créer de nombreuses haies de Benjes



Haie de Benjes au cimetière



Carré potager au Jardin Des Sens

# Chapitre 6 : Qualité de l'espace public

## A-Mise en valeur du patrimoine bâti

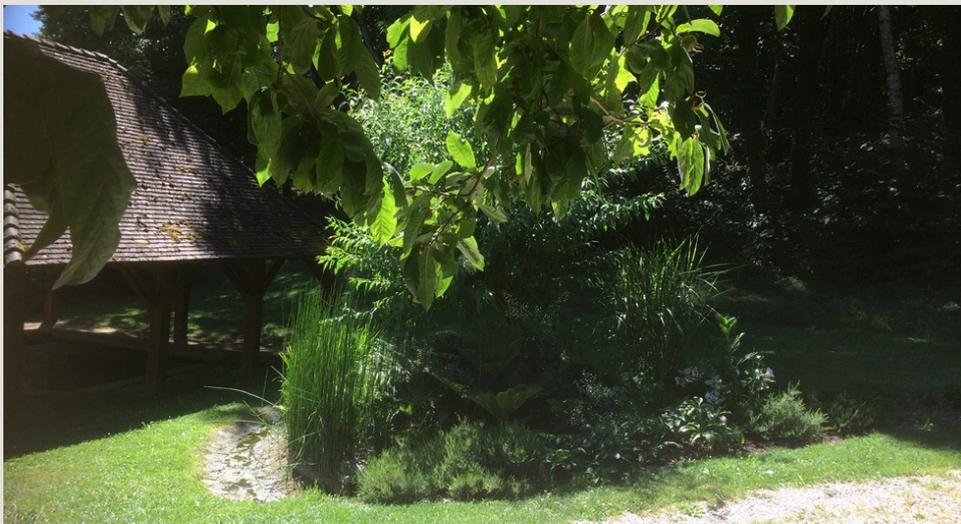
La place de la République est riche d'un patrimoine historique important. Autrefois lieu de foires agricoles et commerciales, cette place est aujourd'hui toujours aussi vivante et animée (marchés de producteurs hebdomadaire, spectacles, animations ...)

Cet espace public concentre nos efforts de restructuration du cadre de vie urbain. Nous avons aménagé un parking d'accueil des élèves des écoles communales. La place est également le siège de la communauté de communes, de l'Office de Tourisme Intercommunal, du CCIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Cet espace est un lieu important de mise en valeur du patrimoine bâti, et de qualité de vie que nous souhaitons offrir à nos administrés.



Place de la République, Maison de l'intercommunalité



Lavoir réhabilité au jardin des sens

En plus du centre-bourg, la municipalité a également entrepris d'importants travaux de rénovation et de ravalement de son patrimoine bâti, les écoles, les salles associatives, les écuries du château, le gymnase, les murs d'enceinte et l'église. Tous ces espaces participent pleinement à l'amélioration de la perception générale du paysage urbain communal.

Par ailleurs, le niveau d'entretien des bâtiments privés demeure tout à fait satisfaisant. Le dernier recensement a montré une vacance de logements en baisse sur la totalité de la commune. Une étude est actuellement en cours concernant une "opération façades" qui devrait voir le jour en 2025.

## Gestion et maîtrise des enseignes publicitaires et commerçantes

En 2017, la municipalité a pris la décision de maîtriser l'affichage publicitaire en prenant un arrêté interdisant l'affichage sauvage en agglomération et réglementant l'affichage sur des panneaux d'informations. Deux grilles d'affichage associatif ont été placées de manière stratégique sur des carrefours très passants. En raison de l'inscription de l'Eglise à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les enseignes des commerçants sont soumises à l'avis des services de l'architecture et du patrimoine.

## B-Suppression des réseaux, intégration des mobiliers urbains, éclairage public

Pour l'essentiel, l'enfouissement urbain a été effectué il y a de nombreuses années. Demeurent encore des alimentations apparentes tout à fait discrètes en sous-face d'avant-toits.

Concernant le mobilier urbain, la commune a pris la décision de supprimer petit à petit les contenants qui abritaient diverses plantations afin de diminuer les transports et apports d'eau. Le réaménagement du bourg en 2022 a été l'occasion de créer du mobilier permanent avec des gradins en gabions destinés aux spectacles et animations proposés notamment par le cirque durant l'été.

La commune a intégré en 2021 le projet « Ma commune la nuit », une expérimentation portée par le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et la Région Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit de couper, durant la nuit, l'éclairage public afin de prendre en compte la biodiversité nocturne (pas d'éclairage de 21h30 à 6h30).



Les seuls éclairages présents sur notre commune se trouvent dans le bourg. Nous avons souhaité mener cette expérience de gestion différenciée de l'éclairage public et être en accord avec l'ensemble de nos politiques de gestion des espaces. En créant une trame noire, nous contribuons à la lutte contre la pollution lumineuse, et à la sensibilisation de nos administrés à la transition énergétique.

## Qualité de la voirie et propreté de l'espace public

Les voiries sont régulièrement entretenues et révisées, et la propreté des espaces publics assurée par des agents communaux. Une sensibilisation à ce sujet est assurée par le biais du bulletin municipal et des affichages ponctuels relatifs, par exemple, aux déjections animales. La commune est très rarement souillée par des tags.

En mai 2022, nous avons incité les habitants à prendre en charge leurs pieds de murs, sans utiliser de produits phytosanitaires. Pour les accompagner dans cette démarche, nous avons informé, via un bulletin municipal (cf. Annexe n° 8), d'une action développée par notre équipe s'intitulant «Fleurissons Nexon». Des idées, des projets sont en train de naître sur des journées participatives où il sera possible de sensibiliser à cette nouvelle gestion des pieds de murs.

**UN PROJET VALIDÉ = UNE PLANTE OFFERTE PAR VOTRE COMMUNE**

**la démarche**

- 1 téléchargement du dossier de candidature sur [www.nexon.fr](http://www.nexon.fr) ou email en mairie
- 2 dépôt du formulaire d'inscription et de la charte signée à [Fleurissons@nexon.fr](mailto:Fleurissons@nexon.fr) en mairie
- 3 avis de la demande et de la faisabilité par nos équipes techniques
- 4 validation du projet, envoi de la liste de plantation et début du fleurissement

Si vous êtes intéressé-e par cette initiative de végétalisation de nos rues, vous recevrez de la part de nos jardiniers des conseils adaptés à votre projet sur les choix des végétaux mais aussi selon l'emplacement et l'exposition de vos pieds de murs, façades ou pieds de clôtures.

Toute notre équipe restera disponible pour vous accompagner dans cette démarche et vous offrira une plante pour chaque projet validé.

**je suis intéressé-e pour planter dans ma commune**

- 1 J'en parle à mes voisins ou à mon entourage, peut-être sont-ils intéressés par cette initiative, ou peut-on la partager ?
- 2 Je remplis la fiche d'inscription disponible au secrétariat de la mairie et téléchargeable sur le site internet [www.nexon.fr](http://www.nexon.fr) (charte d'engagement à signer, guide des végétaux adaptés à l'exposition de mes pieds de murs, façades ou clôtures).
- 3 Je prends le temps de la réflexion par une observation attentive de l'espace que je souhaiterais planter (ses contraintes, ses avantages...) ainsi qu'aux végétaux à y installer (cf. guide des végétaux du dossier candidature).
- 4 J'attends la validation du projet.
- 5 Je peux démarrer le fleurissement !

Pour toute information complémentaire :  
Mairie de Nexon  
6 Pl. de l'Église - 87800 Nexon  
05 55 58 10 10 - [Fleurissons@nexon.fr](mailto:Fleurissons@nexon.fr)  
[www.nexon.fr](http://www.nexon.fr)

**Fleurissons nexon**  
DEVENIR ACTEUR DE MA COMMUNE !  
le guide

**DES RUES FLEURIES ?**

La commune de Nexon gère son espace public, sans produits phytosanitaires depuis quelques années ce qui porte un regard nouveau sur la place du végétal. Certains y verront un changement nécessaire pour que l'on puisse mieux accueillir la nature et la biodiversité au sein de nos espaces, d'autres y verront une opportunité pour se réapproprier un cadre de vie naturel et en devenir acteur.

Que ce soit des plantes grimpantes qui recouvrent les façades ou des massifs plantés aux pieds des murs et des clôtures, nous sommes tous des acteurs et des acteurs de la végétalisation de nos rues et de nos espaces en général. Si vous êtes tentés de vous inscrire à « Fleurissons Nexon » à 100%, alors à vos inscriptions !

Support de communication "Fleurissons Nexon"

**Fleurissons nexon**  
DEVENIR ACTEUR DE MA COMMUNE !

**UNE SAUGE OFFERTE !**  
de la collection du Jardin des Sens

Renseignements en mairie ou sur [www.nexon.fr](http://www.nexon.fr)

Affiche de la démarche Fleurisson Nexon

Un arrêté municipal a également été publié à cette même période sur l'entretien et la végétalisation de l'espace public ; "les riverains sont tenus de balayer les feuilles, fleurs, fruits provenant d'arbres à proximité, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales et à les dégager autant que possible". La commune précise à travers cet arrêté que "tout désherbage doit être réalisé à la main par arrachage ou à l'aide d'une binette". Ces arrêtés permettent en grande partie de maintenir la propreté de l'espace public.

# Chapitre 7 : Aménagement et gestion des différents espaces de la commune

## A-Le centre-bourg



Dans le centre-bourg de la commune, les massifs fleuris sont des massifs de vivaces et d'arbustes. Ils demandent très peu d'eau et assurent la présence de végétaux tout au long de l'année.

Les aménagements autour des massifs sont sur des surfaces perméables et la totalité des massifs est paillée en broyats de branches.



Dessin présenté par nos jardinières lors de la commission "fleurissement et cadre de vie"

2023 a été l'année de l'arrivée des plantes méditerranéennes sur notre commune avec l'aménagement du carrefour du 8 mai 1945 sur le thème "milieux secs".

En 2024, la commune comptera uniquement deux massifs d'annuelles.

## B- Le parc du château et ses différentes composantes

### Les abords du château

Ils sont aménagés dans le respect et la mise en valeur du patrimoine bâti. Nous proposons deux massifs devant la mairie, trois réalisations en tressage métallique devant les anciennes écuries accueillant des expositions. Ce lieu stratégique et très fréquenté (Mairie) nécessite une gestion soignée et un effort particulier quant à son fleurissement.

Les allées et la cour du château sont entretenues grâce au rabet de piste.



### Le pôle Cirque

Le Vaisseau, nouveau chapiteau permanent du Pôle National des Arts du Cirque inauguré en 2021, nous offre un design futuriste et des capacités d'accueil démultipliées. Il permet de proposer plus régulièrement des ateliers d'initiation, des stages amateurs ou professionnels. Ce nouvel espace nommé "le Vaisseau" raconte l'aventure, l'enfance. Il est nourri d'un imaginaire de la mobilité, du passé sur les mers, du futur dans l'espace. Le Vaisseau est le lieu du voyage, on sait d'où l'on part, mais rarement où l'histoire nous mènera ; c'est exactement ce qui se passe dans l'expérience de l'art. L'aménagement des abords du Vaisseau est en cours de réflexion.



### La forêt du parc

Le parc se compose de 38 hectares arborés et gérés par l'ONF. Ces dernières années, une attention particulière est portée sur l'aménagement d'un belvédère au sein de la forêt du parc, Nous avons également travaillé sur les points de vue et perspectives paysagères en pratiquant quelques coupes d'arbres et en ouvrant le paysage.



## C- Le Jardin Des Sens

Le Jardin des Sens est un jardin citoyen à vocation sociale pédagogique et intergénérationnelle, destiné à éveiller tous nos sens. Depuis plus de 10 ans maintenant, la municipalité a dédié un emploi à temps plein sur ce site, ce qui a permis la création, l'entretien et la gestion de l'espace. L'association "Des Amis des Fleurs" participe également à l'entretien et à la mise en place de certains projets à l'occasion de journées participatives.

Notre travail au Jardin des Sens s'inscrit dans une démarche de

gestion différenciée et durable des espaces verts. Cet espace a été pour nous un support "test" vis à vis de nos administrés et de leur degré d'acceptabilité des changements induits par la gestion différenciée. Tous les massifs sont paillés de broyats de branches, la tonte est gérée de manière différenciée, l'arrosage y est raisonné, la valorisation des déchets est effective.



Logo du jardin des sens

## D- Les cimetières

### Cimetière du centre-bourg

Très ancien, la commune a dû gérer sur ce cimetière toutes les problématiques liées au changement induits par la fin de l'utilisation des désherbants chimiques. Beaucoup d'espaces inter-tombes, des allées gravillonnées ... Les agents communaux ont beaucoup travaillé pendant ces trois dernières années : enherbement des allées, semis et/ou plantation des inter tombes et des dos de tombes, plantation de rosiers grimpants sur le mur d'enceinte, fleurissement du pied de mur, plantation d'une vingtaine d'arbres et d'arbustes. Une attention particulière a été portée à l'embellissement de ce lieu de recueillement par nos jardinières.



Cimetière du centre-bourg

### Cimetière "Boule de neige"

Ce cimetière a été créé en 1998 afin de pallier au manque de place dans celui du centre-bourg. Cet espace a profité de l'élan que nous portons, depuis 3 ans à l'embellissement du cimetière du centre-bourg : plantation d'une dizaine d'arbres et d'arbustes, réaménagement de l'espace autour du columbarium et, prochainement réhabilitation de la zone de tri.

Tous ces changements impulsés par la loi Labbé, puis par la décision municipale de mettre en œuvre la gestion différenciée des espaces-verts ont été accompagnés d'une campagne de communication et d'un affichage sur site. Un guide d'entretien est également mis à disposition de la population et des visiteurs dans de jolies boîtes distributrices créées par les agents du service "bâtiments" de la commune (cf. Annexe n°9).



Boîte distributrice



Extrait guide entretien pour le fleurissement de votre cimetière



Support arrosoirs et affiche de sensibilisation

Depuis maintenant deux ans, nous menons en partenariat avec le SYDED (syndicat départemental de traitement des déchets), la médiathèque intercommunale, le centre social J.J. ROUSSEAU et des intervenants extérieurs, une opération nommée «Nexon Cimetière Nature» dont l'objectif est de faire découvrir aux nexonnais la transformation de leur cimetière en cimetière paysager et plus généralement d'ouvrir ce lieu à la population (cf. Annexe n°10).



Nexon cimetière Nature Affiche

## E- Etablissements et espaces publics

L'aménagement des abords des bâtiments publics, pensé par nos jardinières, respectent la sécurité et le confort des usagers. Nous portons une attention particulière aux massifs près des écoles (pas d'espèces toxiques ou épineuses).

Nous avons choisi d'installer un extrait de collection de Salvia dans la cour du château afin d'attirer l'oeil des visiteurs et de les inciter à prolonger leur promenade jusqu'au Jardin Des Sens.

En amont de notre campagne de fleurissement de pieds de murs, la commune a souhaité donner l'exemple en fleurissant les pieds de murs de nos bâtiments publics. Cette action a permis à nos administrés une projection de ce type de fleurissement sur leurs espaces personnels.



Fleurissement pied de murs des bâtiments communaux

## F- Espaces sportifs

Les espaces sportifs ont, eux aussi, été intégrés aux nouveaux modes de gestion des espaces verts de la commune. L'utilisation des produits phytosanitaires y est raisonnée : les abords du stade sont en gestion différenciée, les allées et le terrain stabilisé sont entretenus au rabet de piste, les talus sont fauchés seulement deux fois par an.

Le terrain d'honneur nécessite une tonte par semaine, une aération une fois par mois pendant la période estivale, un démoussage et une scarification une fois par an ; un sablage et un décompactage sont pratiqués tous les deux ans. Un apport d'engrais enrobé à libération lente est effectué en moyenne quatre fois par an.

## G- Les espaces naturels

Nos espaces naturels sont gérés en collaboration avec différentes associations de protection de la nature (comme par exemple sur le site de La Lande).

Le camping de Nexon, situé sur le site de La Lande, est engagé, depuis 2016, dans l'opération «zéro pesticide dans nos villes et villages» : programme d'accompagnement des communes qui souhaitent changer leurs pratiques afin de réduire l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics. Aujourd'hui, plus aucun produit phytosanitaire n'est appliqué sur le site. Les agents font uniquement appel aux techniques alternatives et appliquent la gestion différenciée depuis 2018. Les allées du camping sont entretenues grâce à des débroussailleuses anti-projection, et les bordures des bâtiments ont été enherbées. Nous pratiquons également une fauche annuelle sur les grands espaces du site. L'aménagement de l'étang a été pensé de façon à respecter les espèces végétales déjà présentes.

Les différentes infrastructures de circulation (routes et chemins pédestres) sont entretenues par le service "voirie" qui veillent également à la propreté du bourg. Ils respectent les nouvelles normes environnementales mises en place ces dernières années.



## CONCLUSION

A travers la constitution de ce dossier, nous avons essayé de vous restituer le plus fidèlement possible, le travail conjoint que nous menons avec les équipes, nos administrés et les différents acteurs de la commune.

Nos projets en matière d'aménagement paysager et d'amélioration du cadre de vie sont encore nombreux (aménagement de cheminements piétons en centre-bourg, création d'un square dans une zone pavillonnaire, campagne de replantation sur le site de l'étang de la lande...) et nous pourrons, à l'occasion de votre venue sur notre commune, vous en faire part plus largement.

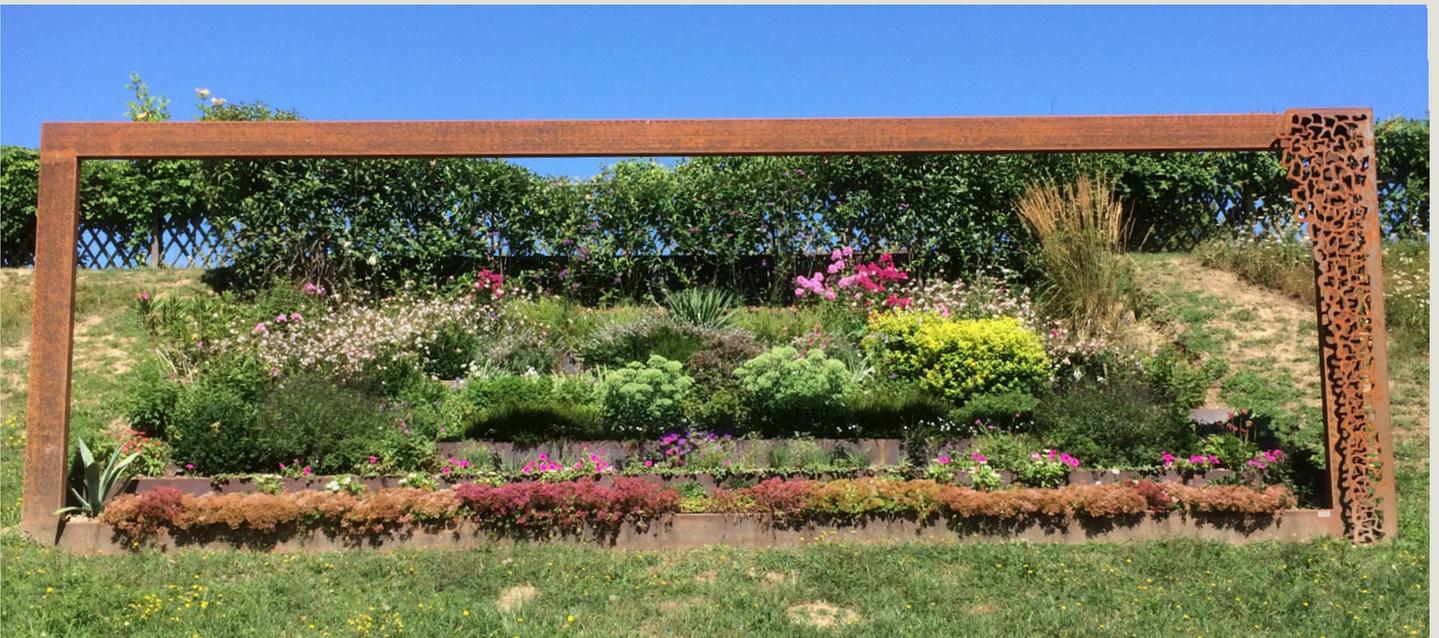


Tableau floral au Jardin des Sens

**NEXON**

## L'étang de La Lande fait peau neuve

C'est dans une ambiance chaleureuse et studieuse que plusieurs structures se sont retrouvées autour de l'étang de la Lande à Nexon, afin d'y recréer des espaces végétalisés. Objectif : améliorer la qualité des eaux de baignade tout en permettant la reproduction piscicole.

Deux phases de travaux ont été nécessaires. Après un ramassage méticuleux des déchets sur les berges par l'association « La Gaulle nexonnaise » (50 kg), les agents du pôle espaces verts de la mairie de Nexon, accompagnés du personnel du syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV) ont mis en place quelque 4.800 plantes hydrophiles. D'ici l'été prochain vont



**AMÉNAGEMENT.** Les participants aux plantations ont œuvré dans des conditions climatiques difficiles.

ainsi fleurir macettes, iris, menthes aquatiques, roseaux sur les deux principales arrivées d'eau de l'étang.

L'opération a été entièrement financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le conseil départemental et le SABV.

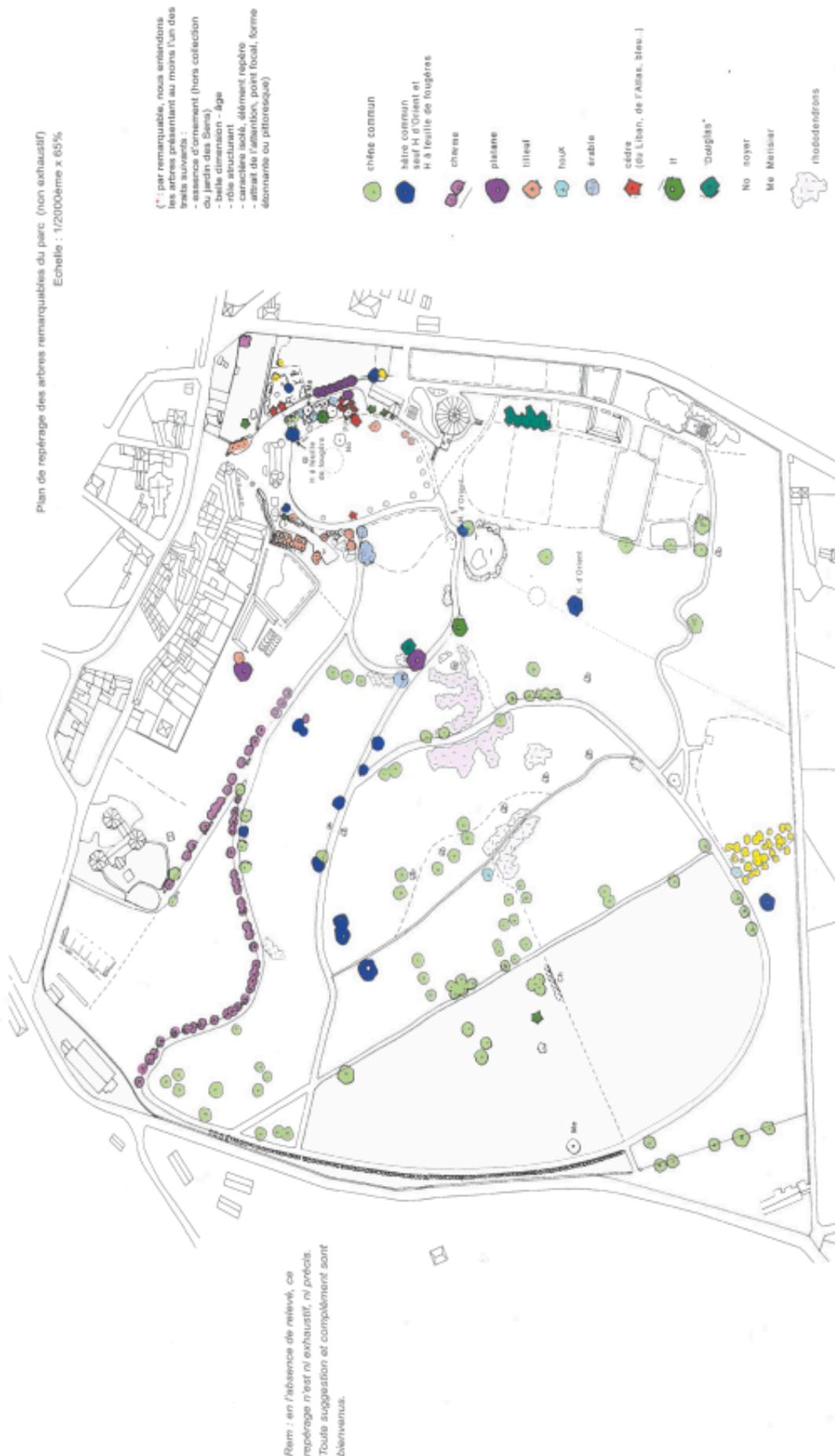
Les participants ont été

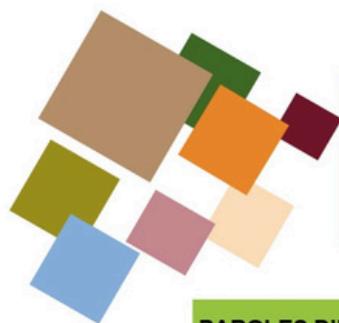
« cocoonés » toute la journée par le gestionnaire du site qui a su donner à ces deux sessions de plantation dans la vase et sous la pluie une tournure conviviale et bon enfant.

Par ailleurs, les travaux de l'autre côté du plan d'eau, où une haie a été réimplantée, sont achevés. Après réflexion, le comité consultatif de pêche et la commission municipale « Site de la Lande » ont choisi des essences classiques tels que le chêne et le noisetier.

Reste maintenant à espérer que ces plantations donneront la possibilité à une nouvelle faune de coloniser le site en vue de la mise en place d'animations pour la saison estivale 2016. ■

LES ARBRES REMARQUABLES DU PARC





# LE TRAIT D'UNION -

## Espaces Verts

### PAROLES D'ELUE

*Les espaces verts, les parcs et jardins sont devenus des éléments importants du patrimoine de nos villages.*

*A Nexon, nous sommes convaincus de l'intérêt majeur que représente le fleurissement et l'aménagement de l'espace, aussi bien pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens que pour projeter une image dynamique et attractive de notre commune.*

*J'entends dire : " Fleurir, ça coûte cher ! " Un fleurissement ne coûte cher que s'il est mal conçu, mal situé, disproportionné ou... raté !*

*C'est vrai, le fleurissement engendre des besoins supplémentaires, notamment en main d'œuvre. Mais pour autant il n'est pas forcément nécessaire d'avoir recours à une embauche. Il ne faut pas oublier la force souvent incroyable du bénévolat. A Nexon, nous avons la chance d'avoir des bénévoles passionnés de l'association des Amis des Fleurs qui viennent régulièrement donner main-forte à nos « jardinières ».*

*Je tiens à les remercier personnellement et au nom du conseil municipal pour leur implication et leur dévouement.*

*Valérie LACORRE, Adjoint au Maire en charge des Espaces Verts*

Pour le plaisir de tous, le fleurissement du centre sera coloré en annuelles. Venez redécouvrir les nouveaux bacs devant les écuries où le thème du clair-obscur a été remis en valeur dans des créations en fer tressé.

Les habitants de Nexon auront aussi le plaisir de redécouvrir de nouveaux massifs de vivaces tel que le carrefour Thérèse Menot, la rocaille près de la Maison du Département ainsi que sur la voie de contournement. Preuve de notre engagement dans la démarche de gestion durable des espaces verts.

De cet engagement vous pourrez aussi découvrir une nouvelle gestion des tontes, certaines parties non passantes, ou naturelles ne seront tondues qu'annuellement. **Ces nouvelles pratiques consistent à préserver la biodiversité mais aussi à inscrire notre commune un an avant toute interdiction de produits phytosanitaires (désherbant ...) (voir texte ci-dessous) dans une démarche qui va de l'avant dans l'intérêt de tous, habitants et manipulateurs de ces produits.**

Vous avez pu constater que depuis maintenant deux ans la commune a investi dans un désherbeur thermique mais aussi, l'année dernière, dans un désherbeur mécanique attelé derrière un tracteur pour les allées du parc, le terrain stabilisé du stade, terrain de pétanque...

Ces nouvelles techniques de gestion ne sont pas des plus évidentes à pratiquer, nous comptons sur l'indulgence de la population car les trottoirs et autres zones stériles que vous avez pu côtoyer toutes ces années, seront certainement, à l'avenir des zones où la nature reprendra quelques droits.

Pour vous donner une idée de ce que sera le futur sans produits phytosanitaires, nous vous invitons à vous rendre au Jardin des Sens où ces techniques sont déjà pratiquées depuis une dizaine d'années et sur le site de la Lande et du parc du château depuis cette année.

Nous vous invitons aussi vivement à venir redécouvrir le potager du jardin des sens où cette année sa « jardinière » a mis en scène l'histoire de notre pays à travers les légumes. N'hésitez pas à garer votre véhicule sur le nouveau parking vert et à inaugurer la nouvelle entrée du jardin au bout de celui-ci.

### Les échéances de la loi Labbé :

#### Pour les collectivités

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit au **1<sup>er</sup> janvier 2017** l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur la voirie, **dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.**

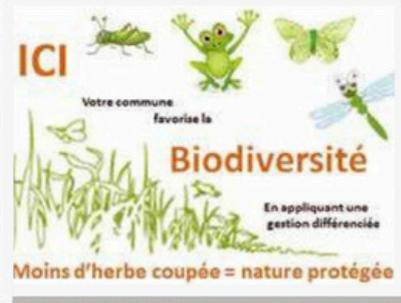
Les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

#### Pour les particuliers

- Le **1<sup>er</sup> janvier 2017**, les produits les plus dangereux seront interdits à la vente en libre-service pour le « grand public ».

- Le **1<sup>er</sup> janvier 2019**, de nombreux pesticides ne pourront plus être vendus, ni utilisés par les jardiniers amateurs.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, peuvent être utilisés.



Vous trouverez ce panneau sur les zones non fauchées rappelant l'engagement de votre commune



# LE TRAIT D'UNION NEXONNAIS

> octobre 2022

spécial cadre de vie



## Paroles d'élue :

La loi Labbé du 6 février 2014 qui interdit l'utilisation de produits phytosanitaires sur les espaces publics s'étend désormais aux cimetières et aux terrains de sport. Pour pallier à ces pratiques certes économes en main d'œuvre mais nocives pour la santé et l'environnement, la commune a fait le choix d'une gestion écologique des espaces publics. Elle consiste à ne pas gérer et entretenir de la même manière et avec la même intensité tous les espaces verts. La gestion écologique doit répondre à trois questions : Quelle fonction ? Quelle fréquentation ? Et quel objectif écologique souhaitez-vous avoir sur ce lieu ?

Gestion écologique et « zéro phyto » nécessitent des compétences techniques spécifiques, une modification des pratiques professionnelles et une communication adaptée.

Je comprends que vous puissiez avoir une impression d'un manque d'entretien face à des interventions moins fréquentes sur certains espaces verts et au développement d'adventices.

Certains de nos agents peuvent avoir l'impression d'une remise en cause de la qualité de leur travail ou de leurs compétences, c'est pour cela que je vous demande un peu de compréhension envers eux et de la patience pour découvrir l'évolution de nos espaces publics. **Un espace plus naturel n'est pas un espace « négligé » !**



Valérie LACORRE

## UNE NOUVELLE IDENTITÉ

Depuis déjà quelques années, notre commune s'est engagée à ne plus utiliser de produits phytosanitaires chimiques. Cette interdiction s'applique désormais à la population, et cette évolution des pratiques implique de repenser les modes de gestion de nos espaces. Afin de sensibiliser la population et de l'accompagner dans la compréhension de ces nouvelles pratiques, la commune va mettre en place une campagne de communication qui verra le jour dans les mois à venir.



Le logo ci-dessus vous accompagnera dans toutes les actions et les projets menés au sein de la commune en lien avec le cadre de vie, le fleurissement et les espaces verts. L'objectif de cette campagne de communication est de poursuivre la sensibilisation au vivant auprès de la population tout en faisant évoluer nos savoir-faire.

## DEVENIR ACTEUR DE MA COMMUNE



### Semer plutôt que désherber

Redonner la place à la biodiversité et au végétal, garantir la santé de la population et de nos agents, préserver la qualité de l'eau et de l'environnement, toutes ces actions mises en œuvre pour améliorer la qualité de vie des habitants de notre commune sont le résultat d'une gestion écologique de nos espaces. Certains d'entre vous ont remarqué le retour d'une flore spontanée dans les rues du bourg. Pour pallier à la problématique des adventices (« mauvaises » herbes), notre commune va initier un projet participatif de fleurissement.

« Fleurissons Nexon, devenir acteur de ma commune » est une initiative de fleurissement et de végétalisation de nos pieds de murs qui s'adresse à tous les habitants de Nexon. Dans les rues du bourg ou dans nos villages, l'inscription est ouverte à tous. L'objectif de cette initiative est d'accompagner les habitants à fleurir et à embellir les clôtures, façades ou pieds de murs.

### LES AVANTAGES

- Réduire le temps consacré au désherbage des interstices colonisés par de la végétation spontanée ;
- Embellir le bourg et les villages alentours toute l'année grâce à l'accompagnement personnalisé des agents pour un choix judicieux de plantes ;
- Créer du lien social, rencontrer ses voisins.



### Une équipe présente pour vous accompagner

« L'équipe technique est ravie de ce projet participatif de fleurissement. Notre volonté est de créer du lien social autour d'une thématique environnementale qui nous tient tous à cœur. Ensemble, nous pouvons devenir de véritables acteurs de notre commune et faire face aux problématiques de sécheresse en végétalisant le bourg et en participant à l'embellissement de nos façades et de nos pieds de murs tout en accompagnant les habitants. »

L'équipe des Espaces verts



## LE PROJET VOUS TENTE ?

Vous trouverez ci-contre un guide sur l'initiative « Fleurissons Nexon, devenir acteur de ma commune ».

La démarche est la suivante : il suffit de remplir un dossier d'inscription disponible soit au secrétariat de la mairie, soit sur le site internet [www.nexon.fr](http://www.nexon.fr). Dans ce dossier, vous trouverez des informations sur les types de végétaux à planter, une charte d'engagement et un formulaire d'inscription à retourner en mairie ou sur l'adresse : [fleurissement@nexon.fr](mailto:fleurissement@nexon.fr). Une équipe technique viendra valider la faisabilité du projet sur place.

Pour chaque projet validé, la commune vous offre une sauge de sa collection à intégrer à votre fleurissement de pieds de murs.

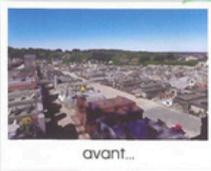
## L'AVENIR DU CIMETIÈRE

Le cimetière du centre-bourg est un espace en pleine transition. La commune avait d'ailleurs anticipé l'élargissement de l'interdiction des pesticides dans les cimetières depuis deux ans alors que cette restriction est effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Pour sensibiliser la population sur ces modes de gestion au cimetière, nous avons décidé de créer une campagne de communication, une nouvelle signalétique ainsi que des projets participatifs.

Il convient donc de repenser la gestion du cimetière dans son ensemble pour répondre aux enjeux environnementaux. Les allées enherbées et la végétalisation spontanée au cimetière sont le signe d'une gestion responsable et écologique. Notre équipe est consciente qu'il s'agit avant tout d'un lieu de recueillement et met tout en œuvre pour l'embellir.



Fleurissement d'un pied de mur au cimetière



3

## LE TRAIT D'UNION NEXONNAIS

### UN NETTOYAGE RAISONNÉ DE VOS SÉPULTURES

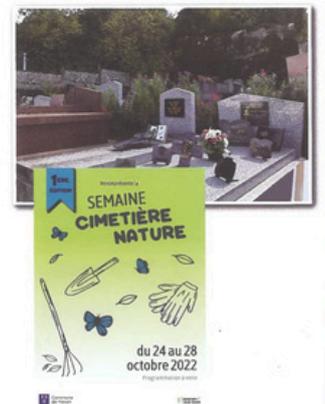


Un cimetière végétalisé, c'est avant tout un entretien raisonné. Pour l'entretien de vos pierres tombales, il sera préférable d'utiliser de l'eau claire et du savon noir. Les produits acides ou les détergents sont interdits car ils peuvent endommager la sépulture et détruire la végétalisation qui se trouve au cimetière. Il faut également préserver les ressources en eau et ne pas utiliser de jet sous haute pression au risque d'endommager la pierre. Si les adventices deviennent trop envahissantes, le désherbage manuel est une bonne alternative. Un entretien raisonné, c'est respecter la biodiversité et la végétation spontanée du cimetière.

### Une semaine au cimetière

Assurer l'accompagnement des usagers au cimetière est notre principal objectif. Nous avons prévu d'organiser une semaine participative intitulée la « Semaine Cimetière Nature », du 24 au 28 octobre 2022 au cimetière du centre-bourg. Des agents communaux seront présents sur place pour répondre aux questionnements des usagers, pour entendre leurs suggestions et les accompagner dans l'entretien des sépultures en proposant tout un choix de végétaux à planter autour des pierres tombales.

Le programme de cette semaine sera disponible sur le site internet de la mairie [www.nexon.fr](http://www.nexon.fr).

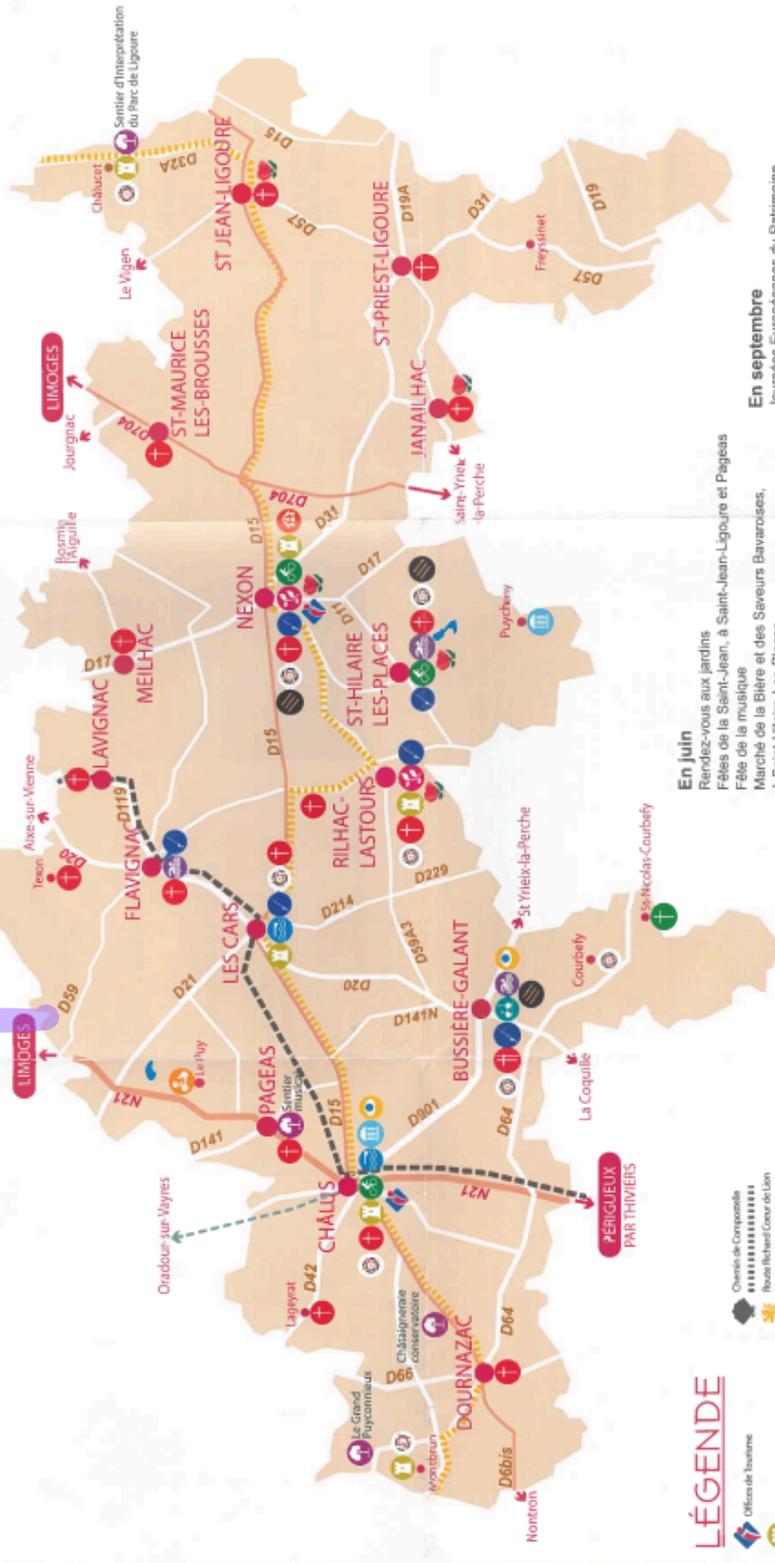


4

# CARTE TOURISTIQUE

## PAYS DE NEXON - MONTS DE CHÂLUS

*Voyagez autrement !*



ATTENTION : manifestations données à titre indicatif, celles-ci sont susceptibles d'être modifiées ou d'être annulées.

- ### LÉGENDE
- Offices de Tourisme
  - Châteaux
  - Eco-musées
  - Eglises
  - Espaces scénographiques
  - Grottes
  - Jardins
  - Karting
  - Lieux de mémoire / vestiges historiques
  - Lac, Plan d'eau et Espace Humain
  - Localités de villages
  - Parcs municipaux
  - Niche
  - Chemins de Compostelle
  - Bois Richelieu Cœur de Lin
  - Sites inscrits dans l'Inventaire des Monuments Historiques
  - Le Site de Nexon
  - Sites naturels protégés
  - Terrain Aventure - Géoboulding
  - Villages et villages fleuris

- ### À NE PAS MANQUER !
- En avril :**
    - Salon du livre "Histoire et Terreur", à Châlus
    - Journée des plantes, à Nexon
    - Fête de la Saint-Eutrope, à Janailhac
    - Chasses aux oeufs
    - Châteaux en fête, à Châlus
  - En mai :**
    - Fête de la Saint-Eutrope, à Janailhac
    - Un dimanche à Dournazac
    - Parcours du cœur, à Nexon
    - Festival Rock Métal Camp-Fest, à Saint-Hilaire-les-Places
    - Randonnée de printemps, à Pagnac
    - Un dimanche à la campagne, à Châlus
  - En juin :**
    - Rendez-vous aux jardins
    - Fêtes de la Saint-Jean, à Saint-Jean-Ligoure et Pagnac
    - Fête de la musique
    - Marché de la Bière et des Saveurs Bavaroises, à Saint-Hilaire-Les-Places
    - Festival "Au bout du comté"
  - EN ÉTÉ :**
    - Marchés de Producteurs de Pays
    - Marchés Gourmands
    - Expositions estivales
  - En juillet :**
    - Fête de l'été, à Pagnac
    - Tour de France 2023 - 8 juillet
    - Fête de la Sainte-Marguerite, à Rilhac-Lastours
    - Fêtes du 14 juillet
    - Festival des Arts du Feu, à Saint-Hilaire-Les-Places
  - En août :**
    - Festival Multiplicates - Cirque, à Nexon
    - Fêtes des Carrières, à Flavignac
    - Fêtes du 15 août, à Saint-Hilaire-les-Places et Flavignac
    - Journée Vapeur, à Buissière-Galant
    - Saïrte folklorique, à Châlus
  - En septembre :**
    - Journées Européennes du Patrimoine
    - Célestons Limousines, à Nexon - 17 septembre
    - Festimeur, à Nexon
    - Cydo-balade gourmande
    - Randonnée d'automne, à Pagnac
  - En octobre :**
    - Nuit des châteaux, à Châlus
    - Fête de la châtaigne, à Dournazac
    - Fête du cidre, à Flavignac
    - Les Automates, à Rilhac-Lastours
    - Trail du PNR Périgord-Limousin, à Bussière-Galant
    - Soirées d'automne, à Saint-Maurice-Les-Brousses
  - En novembre - décembre :**
    - Fête du Terroir, à Janailhac
    - Journées des pépiniéristes, à Châlus
    - Trail de Châluçet, à Saint-Jean-Ligoure
    - Salon "Lire au Pays de la Châtaigne", à Dournazac
    - Marchés de Noël
    - Téléthon

## LES NOUVELLES COLLECTIONS CCVS



Salvia Nexon

Situé à Nexon, commune du sud de la Haute Vienne, au cœur du parc du château, le Jardin des sens « passerelle entre les générations », éveille tous les sens de ses visiteurs : l'ouïe avec le labyrinthe de bambous ; le toucher avec le chemin des écorces ; le goût grâce au verger comprenant entre autres des variétés locales et une collection de trente variétés de noisetiers ; la vue avec le muret fleuri aux couleurs de l'arc-en-ciel ; l'odorat avec le jardin des senteurs et son tunnel associant rosiers, chèvrefeilles, clématites, ainsi que de nombreuses variétés de menthes, thym, sauges, pelargoniums odorants. Dans le jardin bouquetier, les dahlias, glaïeuls et autres fleurs servent à confectionner des bouquets pour la maison de retraite. Le jardin des oiseaux est un sentier bordé

### COMMUNE de NEXON

#### Collection agréée de sauges horticoles



Sauges Nexon

d'arbustes aux baies appréciées des oiseaux indigènes. Un jardin thérapeutique situé près de la maison de retraite contient des plantes condimentaires, aromatiques et médicinales installées dans des massifs à hauteur des fauteuils roulants. C'est dans cet écrin qu'une magnifique collection du genre Salvia s'est

adaptée au climat limousin, en éblouissant, enivrant, régalant, et bien plus, tous les sens. Mises en scène comme dans un jardin-école, un peu plus de 70 espèces, parfois accompagnées de leurs cultivars et variétés, y sont classifiées en fonction de leurs origines géographiques. Cette disposition permet ainsi au public expert comme débutant de pouvoir admirer leur vaste répartition, mais aussi de contempler leur aspect extrêmement variable. Un étiquetage en perpétuelle évolution vient compléter la curiosité de chacun. Point important : cette collection a été installée par les bénévoles de l'association des Amis des fleurs de Nexon qui a fêté ses trente ans d'existence cette année.

**Château de Nexon, place de l'église, 87800 Nexon**  
**Parc ouvert toute l'année.**  
**Collection présente au jardin du 15 avril au 15 octobre.**



## Annuaire des collections labellisées CCVS



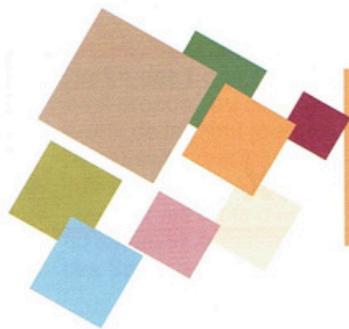
Cet annuaire est actualisé par un encart qui liste l'ensemble des collections qui ont été labellisées par le CCVS pour les années 2015 à 2018 incluse.

C'est un outil indispensable à l'ensemble des collectionneurs pour présenter leurs collections avec leurs spécificités. C'est également un répertoire précieux pour toutes les personnes qui travaillent à l'aménagement d'espaces privés ou publics.

Pour commander l'annuaire ( 10 + 3,5€ de frais de port ) :

Tél. : 01 45 41 94 17 ( mardi et mercredi )

**Courriel : [ass-ccvs@wanadoo.fr](mailto:ass-ccvs@wanadoo.fr) - [www.ccvs-france.org](http://www.ccvs-france.org)**



## LE TRAIT D'UNION - Espaces Verts

### PAROLES D'ELUE



L'année 2018 restera un bon cru pour le fleurissement de Nexon : dans le bourg, nous avons pu apprécier les massifs de qualité, bien fleuris et colorés, l'obtention d'un Label National pour la collection de sauges au Jardin des Sens et pour la 60<sup>ème</sup> campagne départementale de fleurissement 1<sup>er</sup> prix « parc fleuri » attribué à M. et Mme THOUREAU et 1<sup>er</sup> prix « ferme fleurie » décerné au GAEC du Mas (MARCHAT - THARAUD).

Je tiens à remercier particulièrement Elsa SAULNIER et Murielle FAURIE ainsi que toute l'équipe du service technique et également les bénévoles de l'association des Amis des Fleurs.

Valérie LACORRE, Adjointe en charge du cadre de vie et du fleurissement

### Reconnaissance Nationale



Le 19 octobre dernier, aux Journées internationales des Plantes de Chantilly, la ville de NEXON a été une nouvelle fois récompensée en recevant le label «Collection Agréée de SALVIA HORTICOLES».

Madame Elsa SAULNIER, employée à la commune de Nexon et responsable de la collection, a reçu diplôme et panonceau récompensant ainsi un travail de longue haleine : « c'est le résultat d'un engagement personnel, d'une passion », nous dit Elsa tout sourire, qui tient à remercier l'ensemble des acteurs lui ayant permis de vivre ce moment ; « la collection du genre Salvia est mise en scène comme dans un écrin, dans le Jardin des Sens de Nexon, à la manière d'un Jardin - école ; les espèces qui se sont très bien adaptées au climat limousin sont classifiées en fonction de leur origine géographique et offrent leur diversité à un public, qu'il soit expert ou profane ».

Ce jour-là dans le cadre majestueux du Domaine de Chantilly, la collection de sauges de Nexon comptant plus de 150 variétés s'est hissée au niveau national, aux côtés de la Ville de Paris qui présentait ses dahlias botaniques, du Château de la Ballue en Bretagne pour ses buis, et de l'Arborétum de la Croix-Verte dans les Deux-Sèvres pour ses pins.

La collection « appréciée pour sa qualité et sa tenue » a été labellisée en présence de la présidente du C.C.V.S. (Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées), Mme Françoise Lenoble-Prédines et de Son Altesse le Prince d'Agha Khan.

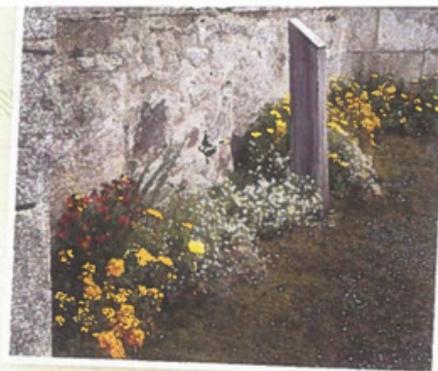
Pour mémoire, depuis les années 80, Nexon s'inscrit dans une vraie dynamique de pérennisation environnementale ; elle a ainsi obtenu en 2006 le Prix de la Citoyenneté suivi en 2008 du Prix de la Biodiversité. A partir de ces reconnaissances, la ville de Nexon s'est engagée dans la mise en place d'une collection spécialisée tout en se donnant les moyens humains et financiers de créer et maintenir un pôle environnement.

La ville de Nexon en parallèle de ses efforts d'embellissement et de fleurissement, a mis en place des visites pédagogiques du Jardin des Sens, « Passerelle entre les générations », à destination des groupes scolaires et espère bien continuer sur sa dynamique (pour tous renseignements s'adresser à la mairie de Nexon).

Les visiteurs du Jardin des Sens, devront attendre le retour du printemps, à partir du 15 avril et jusqu'au 15 octobre, pour découvrir ou s'enivrer à nouveau de cette belle initiative.

# Environnement

Notre commune a toujours été précurseur et dynamique au sujet de notre cadre de vie mais aussi sur les problématiques environnementales. L'an passé l'équipe « espaces verts » vous a proposé quelques exemples de fleurissement de pieds de murs et elle continue cette année avec l'implantation de prairie fleurie aux pieds de certains murs des bâtiments publics (*montée de la route de La Meyze, murs du Parc, rue du 8 mai, mur du cimetière, place de la Bascule*). Cette technique vise à embellir ces espaces, mais aussi à créer des corridors écologiques.



Nous vous invitons donc à prendre connaissance de l'arrêté du Maire n° 28 du 4 avril 2022, disponible dans son intégralité sur le site : [www.nexon.fr/arretesmunicipaux](http://www.nexon.fr/arretesmunicipaux) vous impliquant directement à l'embellissement et au retour de la végétalisation de ces zones que sont les pieds de murs de vos habitations.

## EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU MAIRE N°28 DU 4 AVRIL 2022

Considérant que les voies et espaces publics doivent être entretenus pour maintenir la commune dans un état constant de propreté, d'hygiène et de sécurité ;

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner un résultat satisfaisant qu'avec le concours des habitants, se devant de remplir les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général ;

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains, pour les trottoirs, sur toute leur largeur,

ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur à partir du mur de la façade, de la clôture, ou de la limite de la parcelle.

**Entretien et végétalisation :** En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les feuilles, fleurs, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes, jusqu'au caniveau, en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales et à les dégager autant que possible.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage ; **le recours à des**

**produits phytosanitaires est strictement interdit.**

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur ou clôture sans gêner le passage sur le trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

**Neige et verglas :** Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de débayer (par raclage et balayage) la neige par leurs propres moyens et d'assurer un cheminement sûr devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes devant leurs habitations.

Pour vous aider dans ces nouvelles démarches, n'hésitez pas à vous rapprocher des agents du service espace verts qui seront à même de vous apporter des conseils. ■

## LE CONCOURS MUNICIPAL DU FLEURISSEMENT

Depuis 2020 en raison de la situation sanitaire, ce concours n'a pas pu avoir lieu à notre grand regret.

2022, jardiniers amateurs, amoureux des plantes, passionnés des fleurs... participez au concours municipal de fleurissement et contribuez ainsi à l'embellissement du cadre de vie de Nexon. Ce concours est ouvert, gratuitement, à tous les Nexonnais. Inscription en mairie avant le 24 juin. Les membres du jury passeront au début du mois de juillet.



Chaque participant est invité à s'inscrire auprès de la Mairie (05.55.58.10.19) dans la catégorie de son choix parmi les 8 proposées :

- 1<sup>re</sup> catégorie : Maison avec jardin visible de la rue
- 2<sup>e</sup> catégorie : Décor floral installé sur la voie publique
- 3<sup>e</sup> catégorie : Balcon ou terrasse avec jardin
- 4<sup>e</sup> catégorie : Fenêtres ou murs
- 5<sup>e</sup> catégorie : Immeubles collectifs
- 6<sup>e</sup> catégorie : Hôtel – Restaurant – Café – Commerces
- 7<sup>e</sup> catégorie : Parc fleuri
- 8<sup>e</sup> catégorie : Ferme fleurie ■

## Les écopoints proches de chez vous

La commune de Nexon disposait de 6 écopoints. Depuis 2019, la communauté de communes a mis en place la redevance incitative pour les ordures ménagères. Pour limiter les trajets, faciliter le tri des usagers, la commune a autorisé l'implantation de 4 écopoints supplémentaires : le Brouillet, la gare, avenue Garibaldi et parc du château (*entrée haras*).



Ces points de collectes permettent d'apporter certains déchets recyclables – principalement le papier, le verre et les emballages. Il est donc strictement interdit d'y déposer les déchets non recyclables. Si vos déchets sont trop volumineux, poursuivez votre route vers les déchetteries.

Merci de maintenir les écopoints propres. ■

Extrait de l'arrêté du Maire n° 28 du 4 avril 2022 disponible sur le site [www.nexon.fr/arretesmunicipaux](http://www.nexon.fr/arretesmunicipaux)

### ARTICLE 2

**Ordures ménagères :** Les bacs à ordures ménagères doivent être placés le plus tard possible la veille du ramassage et être rentrés le plus tôt possible après le ramassage. Les bacs utilisés seront uniquement les containers normalisés et munis de puces électroniques fournis par la Communauté de Communes Pays de Nexon Monts de Châlus. Il est interdit d'entreposer sur le trottoir, hors de ces containers réglementaires, des déchets ou des objets de quelque nature que ce soit, sauf autorisation expresse de la mairie. »

## Annexe 9: Affiches de sensibilisation des cimetières

**silence,  
ça pousse**

L'herbement des allées du cimetière consiste à semer ou à laisser pousser une ou plusieurs espèces floristiques. Cette technique permet également de réduire les surfaces de sol à nu (ce qui évite les risques d'érosion, améliore la filtration et l'infiltration de l'eau et augmente la biodiversité des sols).

**nexon\***  
NATURE VIVANTE

Pour la plupart des pierres tombales, il sera préférable d'utiliser de l'eau claire et du savon noir. Les produits acides ou les détergents sont interdits et peuvent endommager la sépulture. Utiliser un jet à haute pression risque d'endommager la pierre. Un entretien raisonné, c'est respecter la biodiversité et la végétation spontanée du cimetière.

**ça coule de source**

**nexon\***  
NATURE VIVANTE

**pas si bête**

Il est important de participer à l'enrichissement de la biodiversité. Le choix d'espèces floristiques locales et l'aménagement de micro-habitats pour accueillir la faune sont autant d'actions qui favorisent la biodiversité et qui participent à l'embellissement naturel du cimetière.

**nexon\***  
NATURE VIVANTE

Pour faire face à la pollution de nos cimetières, nous devons remplacer le plastique par des matériaux plus respectueux de notre environnement. Remplacer les fleurs et les décors en plastique par de véritables fleurs cultivées localement, c'est participer à l'embellissement de cet espace de recueillement tout en préservant nos océans de l'envasement de tonnes de plastiques.

**le plastique, c'est pas fantastique**

**nexon\***  
NATURE VIVANTE

Le fleurissement du cimetière peut se faire en plusieurs étapes : fleurir les pieds de murs, les allées, les espaces inter-tombes... Cette initiative d'embellissement du lieu consiste à semer ou à laisser pousser des espèces floristiques.

**quand on sème, c'est pour la vie**

**nexon\***  
NATURE VIVANTE

Annexe 10: Programme 2ème édition Nexon Cimetière Nature

**2ÈME ÉDITION**

# NEXON CIMETIÈRE NATURE

Film/Débat  
Conférence

Ateliers participatifs : méthodes alternatives au jardin

Balade contée ...

Gratuit-ouvert à tous  
Au cimetière du centre-bourg

**Du 25 au 27  
octobre 2023**

**MERCREDI 25 OCTOBRE**

14H Cimetii'ART!

Par le dessin, le collage, l'assemblage de Lego® ou encore la modélisation 3D, nous allons imaginer, proposer, innover les cimetières de demain autour d'un projet collaboratif (château Square Charles de Gaulle). A partir de 9 ans. Sur inscription.



18H Conférence.

Evolution des pratiques funéraires, avec Héliène Chaudreau (Conseillère funéraire indépendante). Public adulte. **Salle Markoff.**



14H-18H Table thématique. **Proposé par la médiathèque Markoff (château Square Charles de Gaulle).**

**JEUDI 26 OCTOBRE**

10H30 Balade contée.

Avec Armelle, du réseau des médiathèques. À partir de 10 ans. Sur inscription. RDV devant la **chapelle rue Gambetta.**

17H Ciné/Débat.

Diffusion du film COCO et débat animé par Héliène Chaudreau, Conseillère Funéraire indépendante. **Salle Georges Méliès.** Gratuit et ouvert à tous.



**VENDREDI 27 OCTOBRE**

10H Ateliers participatifs.

Haie sèche et culture en lasagne, avec le SYDED. Ouvert à tous. RDV **entrée Square Charles de Gaulle.**

14H Exposition Cimetii'Art.

Réalisée par les jeunes du Centre Social (château Square Charles de Gaulle). 14H Table thématique à la **médiathèque Markoff**

**TOUS LES JOURS DU 25 AU 27 OCTOBRE AU CIMETIÈRE**

Exposition sur la réduction et la valorisation des déchets au jardin par le SYDED. Proposition d'écoute de podcasts de Susana Darcambel

14H-17H : Des questionnements sur l'entretien des pierres tombales ?

Des explications sur les méthodes de gestion écologique au cimetière ? Une envie de fleurir et d'embellir les sépultures et leurs inter tombes ?



**INFOS PRATIQUES**

Commune de Nexon  
6 PL de l'Église  
87800 Nexon  
05 55 58 10 19  
www.nexon.fr

**INSCRIPTIONS**

Cimetii'ART : Centre Social au 05 55 58 11 05  
Balade contée : Réseau médiathèques  
mediathèques@paysdenexon-montsdechalus.fr  
ou 05 55 78 83 25

